

2016

Rapport d'activité

La direction interrégionale de la Mer Méditerranée



Direction
interrégionale
de la Mer
MÉDITERRANÉE

Direction interrégionale de la Mer
Méditerranée

LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MÉDITERRANÉE EN 2016

Service déconcentré du ministère chargé de la mer, la direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales. Ses actions les plus significatives, au titre de 2016, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales :

- Coordination des politiques de la mer et du littoral, participation avec les DREAL à la gestion et à la protection des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime, et à la planification des activités en mer.
- Développement durable des activités maritimes, gestion des ressources marines et régulation des activités maritimes, formation des gens de mer, soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines...
- Conception et entretien de la signalisation maritime, contrôle de la sécurité des navires, surveillance de la navigation maritime, sauvegarde de la vie humaine en mer et lutte contre les pollutions marines sur le littoral.

1 – Coordonner les politiques de la mer et du littoral :



Sous l'autorité des préfets "coordonnateurs" (préfet de région PACA et préfet maritime de la Méditerranée), la DIRM a poursuivi son rôle d'animation du Conseil Maritime de façade (CMF) de Méditerranée et de sa commission permanente. Le CMF s'est réuni en mars et en septembre 2016. La DIRM a également assuré la préparation et le secrétariat de l'instance de gouvernance dédiée, la Commission administrative de façade qui s'est réunie début 2017.

La DIRM a finalisé les travaux portant sur le plan d'actions pour le milieu marin (PAMM), avec la signature en avril 2016 par les préfets de l'arrêté d'approbation du programme de mesures. La façade Méditerranée est dorénavant engagée dans une démarche d'actions publiques répondant pleinement aux obligations fixées par l'Union européenne sur l'environnement marin pour l'objectif de bon état écologique de 2020.

Elle a également apporté son expertise sur de nombreux projets et travaux d'instances relatifs aux politiques de la mer et du littoral (projets stratégiques de l'Etat en région, développement du réseau des aires marines protégées en mer, gestion ou encadrement des activités maritimes au sein des parcs nationaux (Port-Cros et Calanques) ou du parc naturel marin du golfe du Lion, création du parc marin de Corse, conseil et avis technique sur les sujets méditerranéens...).

Enfin, le CIMER du 4 novembre 2016 qui s'est tenu à Marseille a annoncé l'adoption d'une Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) qui sera déclinée au cours des prochains mois à travers le Document stratégique de façade de Méditerranée, dont l'élaboration est confiée à la DIRM pour poursuivre la démarche avec une association étroite des acteurs de la mer et du littoral.

2 – Permettre le développement durable des activités maritimes :

2 – 1 Soutenir le développement des filières professionnelles de production :

La DIRM Méditerranée participe à la gestion de nombreuses aides publiques aux secteurs des pêches maritimes et de l'aquaculture.

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) qui a pris le relais du Fonds Européen pour la pêche (FEP), a été doté d'une enveloppe de crédits de 588 M€ pour la France, destinée au financement de la politique commune des pêches et de certaines mesures de la politique maritime intégrée. Il vise à améliorer la compétitivité des entreprises de pêche et d'aquaculture, tout en renforçant la durabilité de la ressource halieutique et la préservation de l'environnement marin. En Méditerranée, les conventions de délégation de gestion ont été signées entre l'État et les Régions, désignées pour de nombreuses mesures intéressant les entreprises maritimes avec un volume global d'aides européennes pour des mesures régionales, à hauteur de 24 M€ (12 M€ pour la région Occitanie, 6,7 M€ pour PACA et 5,4 M€ pour la Corse).

Sur les mesures nationales, outre l'instruction des premiers dossiers d'appui scientifique des professions de la pêche et de la conchyliculture, la DIRM a mis en œuvre un plan de sortie de flotte pour les navires pêchant dans le Var au moyen d'un gangui sur les posidonies de Méditerranée.

La DIRM en charge de l'encadrement de la flotte de pêche a animé huit commissions qui ont abouti à la délivrance de 81 permis de mise en exploitation (41 en Occitanie, 32 en PACA et 8 en Corse). Elle a assuré la tutelle des organisations de producteurs et comités régionaux des pêches et de la conchyliculture de la façade (contrôles sur le renouvellement des agréments des organisations de producteurs, validation des comptes des quatre comités régionaux, accompagnement de ces structures dans l'élaboration des normes encadrant les activités locales de pêche ou conchylicoles...).

Enfin, elle a préparé en fin d'année les élections des membres des trois comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins dont le mandat arrive à expiration en 2017.

2 – 2 : Encadrer les pratiques de la pêche maritime professionnelle et de loisirs :

En 2016, dans le cadre des pouvoirs de réglementation des pêches du préfet de région PACA et dans des zones particulièrement intéressantes du point de vue de la protection de la ressource halieutique, la DIRM Méditerranée a mis en œuvre une réglementation adaptée de la pêche professionnelle, le plus souvent, sous forme d'un encadrement du nombre de navires autorisés. Elle a également préparé une réglementation novatrice pour l'encadrement des captures de la pêche de loisir dans les eaux du Parc National de Port-Cros.

En 2016, plus de 500 autorisations européennes de pêche (AEP) professionnelle ont été instruites et délivrées par la DIRM. Pour la pêche de loisir le nombre d'autorisations pour la seule pêche du thon rouge et de l'espadon, délivrées aux plaisanciers, s'élève à 1350.

La mise en œuvre des plans de contrôle régionaux des pêches maritimes 2015-2016 en Méditerranée a conduit à mener plus d'un millier (1040) contrôles en mer et au débarquement.



La vedette régionale de surveillance "Mauve" de la DIRM, basée à Marseille, a réalisé 152 contrôles des activités de pêche maritime en mer et à terre. Suite à une indisponibilité prolongée de ce moyen au cours de l'année, les équipes ont été redéployées à terre, dans le cadre d'un important effort de surveillance des marchés (inspectés dans plus de 40 villes différentes). 45 procès verbaux d'infraction ont été dressés en matière de pêche et / ou de sécurité maritime, tant à l'égard des professionnels que des plaisanciers.

Pour la première fois depuis la création de la DIRM une mission de surveillance a pu être programmée au large de la Corse pour veiller notamment au respect de notre zone de pêche par les pêcheurs italiens.

Enfin, dans le cadre de la surveillance des aires marines protégées, la vedette Mauve a assuré une présence continue dans les secteurs marins des Parcs nationaux de PACA et du parc naturel marin du Golfe du Lion (environ 125 passages effectués dans l'ensemble de ces zones). La protection de la réserve de Scandola a fait l'objet d'une surveillance particulière lors de la mission de la vedette en Corse.

2 - 3 : Développer les emplois et les formations professionnelles maritimes :

La DIRM définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade en assurant un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle agréé et contrôle, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, les centres de formation professionnelle maritime de son littoral (31 centres agréés en 2016 en Méditerranée). Elle assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et effectue le suivi de l'emploi maritime en Méditerranée.

La formation professionnelle maritime comprend, d'une part, la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein de deux lycées professionnels maritimes (Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques Dolle à Antibes) et de l'ENSM (site de Marseille), et d'autre part, la formation continue des marins actifs, délivrée par des centres de formation publics ou privés agréés par le ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer.

En septembre 2016, le lycée professionnel maritime de Sète a ainsi accueilli en formation initiale 270 élèves et celui de Bastia 163 élèves. Le lycée Jacques Dolle agréé pour le baccalauréat professionnel « électro-mécanicien de marine » a accueilli 31 élèves.

En 2016, la DIRM Méditerranée a délivré 14 184 titres de formations professionnelles, (en augmentation de +56 % par rapport à 2015). Cette forte augmentation est consécutive à la mise en œuvre par la France de mesures prises par l'organisation maritime internationale (OMI) destinées à renforcer les normes de formation des gens de mer (convention STCW amendée en 2010). Elle a également instruit 557 demandes de visas de reconnaissance de titres étrangers, 58 demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et 448 demandes de dérogations.

Le nombre de candidats aux examens de formation professionnelle maritime a connu une légère diminution (1500 contre 1700) liée à l'importante réforme de la formation professionnelle maritime qui a modifié en profondeur les filières de formation et l'organisation des examens. Une partie des formations prévues a donc été reportée sur l'année 2017.

3 – Permettre la navigation maritime en toute sécurité :

3 – 1 : Vérifier l'aptitude des marins professionnels :

Chargé de vérifier l'aptitude à la navigation des marins professionnels résidant sur le littoral méditerranéen, le service interrégional de santé des gens de mer de la DIRM a organisé près de 10 000 visites médicales d'aptitudes en 2016. Chargé également de la santé au travail au profit de ces mêmes marins et conseiller en matière d'hygiène et santé à bord des navires de leurs employeurs, il a participé, en 2016, à plus d'une centaine de visites de navires, à 21 journées de prévention et de formation au bénéfice des compagnies maritimes et a dispensé 449 heures de cours dans les formations maritimes spécialisées obligatoires.

3 – 2 : Coordonner la surveillance et le sauvetage en mer Méditerranée :



Compétent sur l'ensemble de la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km² dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED, service de la DIRM, assure, à titre principal, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, la recherche et le sauvetage maritimes et la surveillance de la navigation maritime.

Le niveau global d'opérations conduites en 2016 en matière de sauvetage - 3122 - a légèrement diminué par rapport à 2015. Ces opérations ont permis d'assister 5671 personnes dont 88% de plaisanciers.

3 – 3 : Assurer la sécurité de la navigation :

Le CROSSMED a accordé et assuré, avec le concours des sémaphores, la surveillance de 602 mouillages de navires de commerce dans les eaux territoriales ou intérieures. Il a recueilli 189 signalements de pollutions, dont 34 % ont été confirmés. En 2016, le CROSS a réalisé en outre pour Météo France la diffusion de 12.888 bulletins météorologiques côtiers et de 35.925 bulletins météorologiques spéciaux.

La DIRM a présenté un plan triennal de signalisation maritime, permettant de mettre à plat la globalité des enjeux du déploiement du balisage en Méditerranée. Ce plan a été validé au plan national en novembre 2016.

Les agents du service ont réalisé près de 2000 interventions sur les établissements de signalisation maritime en 2016, dont environ 1500 en maintenance préventive, permettant le maintien d'un taux de disponibilité supérieur à 99 %. Ce travail de fond est essentiel au maintien d'un niveau de sécurité satisfaisant pour les navigateurs professionnels ou les très nombreux plaisanciers qui fréquentent le littoral méditerranéen.



Chantier de rénovation de la tourelle de la Cride à Bandol

D'importantes opérations de rénovation ont été réalisées en Corse (phares de La Chiappa et La Giraglia, port de Solenzara) et sur le continent (abords de Marseille, Toulon, Bandol, Palavas, Banyuls, Cannes, Antibes, Sète....).

Une collaboration fructueuse se développe avec les services de France Domaine et du Conservatoire du littoral, dans le cadre d'une stratégie immobilière de valorisation du patrimoine immobilier des phares. Dans cet esprit des travaux de sécurisation avant ouverture au public et de restauration, en accord avec la DRAC, ont été réalisés respectivement sur les phares du Môle Saint-Louis et du Mont Saint-Clair à Sète.

Deux baliseurs hauturiers mis à disposition par l'Armement des Phares et Balises (Marseille et Ajaccio) et cinq vedettes appuient les interventions en mer sur la façade.

3 - 4 : Prévenir les pollutions :

Au terme d'une intense préparation diplomatique et technique à laquelle le CROSSMED a été associé, le 1er décembre 2016, le dispositif de séparation de trafic (DST) du canal de Corse a été mis en place. Avec le suivi du trafic dans les Bouches de Bonifacio, il renforce la sécurité de la navigation dans des secteurs particulièrement sensibles au risque de pollutions. Des balises « virtuelles » ont également été mises en place pour en assurer la visualisation aux 20 000 navires qui fréquentent le canal chaque année.

Les centres de stockage de matériel Polmar-Terre, de Port de Bouc, Sète et Ajaccio disposent de matériels spécialisés pour le confinement, la récupération et le stockage des hydrocarbures ainsi que pour le nettoyage du littoral. Mis à la disposition du Préfet de la Zone de défense et de Sécurité Sud, ils peuvent être déployés dans le cadre des plans ORSEC-POLMAR. En 2016, les centres ont été totalement intégrés au Service des Phares et Balises.

3 - 5 : Vérifier la conformité des navires aux règles de sécurité :

Les centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille et Sète assurent le contrôle de la conformité des 3500 navires français actifs sur la façade (le quart de la flotte nationale) aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. 2400 visites de sécurité ont ainsi été effectuées par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes relevant de ces centres.

Ils jouent également un rôle majeur dans le contrôle obligatoire des navires de commerce battant pavillon étranger qui font escale dans les ports de la façade. L'objectif national fixé par la Direction des Affaires maritimes a été atteint en décembre. Avec 359 inspections réalisées, samedis, dimanches et jours fériés, la façade méditerranéenne représente plus du tiers des contrôles réalisés en France. Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires, des armements, des pavillons et des sociétés de classification.

Parmi les navires de commerce, les navires rouliers à passagers font l'objet d'un suivi particulier. Ainsi, 66 visites, dont près de la moitié en conditions réelles d'exploitation, ont été effectuées à bord des 40 navires de ce type effectuant des rotations entre l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et le continent à destination des ports de la façade tels que Bastia (2,5 millions de passagers hors croisiéristes), Nice (1,5 million de passagers), Toulon (1,4 million de passagers), Ajaccio (1,3 million de passagers) et Marseille (1,2 million de passagers).



Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
16 rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE cedex 3
Tél : 04 86 94 67 27
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/

